

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1374

4 juin 2008

SOMMAIRE

Abingworth Bioventures II Sicav	65947	M.S.G. S.A.	65915
A&G Europe Invest S.à.r.l.	65917	M.T. Trans S.à r.l.	65917
Agri-Produkt	65917	Patron Weghell III S.à r.l.	65929
Astro Mega Holding S.à r.l.	65950	Patron Weghell I S.à r.l.	65949
Carlo Tassara Assets Management S.A.	65906	Patron Weghell IV S.à r.l.	65937
Celanese International Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	65907	Patron Weghell VI S. à r. l.	65939
CIR Investment Affiliate S.A.	65925	Patron Weghell XII S. à r. l.	65941
com'sept patrimonial	65948	Patron Weghell XI S. à r. l.	65943
Concept & Design S.à r.l.	65918	Pharmaceutical Enterprises	65947
Consulting For Hairdresser S. à r.l	65949	Power Transmission Finance S.A.	65916
Crédit Agricole Luxembourg Conseil	65946	Rial Station Huldange S.à r.l.	65929
DEMAGIL Menuiserie	65951	RP Residential Assembly S.à r.l.	65947
DM Dishcover Sàrl	65915	Sanlorenzo Adria East SA	65906
DM Dishcover Sàrl	65925	Sofinter S.A.	65936
DSA Consulting s.à.r.l.	65922	Software Engineering & Services (Luxem- bourg) S.A.	65917
Editfin S.A.	65906	Springwind II S.à r.l.	65907
Energy Company S.A.	65907	Springwind Investment S.C.A.	65908
Euro Asiabiotech	65945	Springwind S.à.r.l.	65907
Evest Luxembourg	65917	Systec S.à r.l.	65917
Falcon Real Estate Investments S.à r.l. ...	65946	T. International S.A.	65906
Fliesen & Verputz Funk S.à r.l.	65950	Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l.	65923
Garage Faber Ell Sàrl	65911	Tishman Speyer French Core III S.à r.l. ..	65920
Global Select Sicav	65908	Tishman Speyer French Core II S.à r.l. ...	65930
GPI Invest	65948	Tishman Speyer French Core I S.à r.l. ...	65918
Immobilière Pitz S.à r.l.	65914	Tishman Speyer French Core IV S.à r.l. ..	65932
Intermezzo Trade & Sales S.A.	65917	Tishman Speyer French Core VI S.à r.l. ..	65934
International Masters Publishers Sàrl	65908	Tishman Speyer French Core V S.à r.l. ...	65927
Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l.	65948	Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l.	65912
KBAU Holdings Luxembourg	65947	Transcontinental Consultants	65948
LABOZ S.à r.l.	65945	Unique Edition S.A.	65917
Lusol S.A.	65908	V Concept Lux	65909
Luxembourg Financial Group Holding S.A.	65949	Véihandel Wolter S.à r.l.	65951

Editfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.443.

Statuts coordonnés, suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 183/2008 en date du 9 avril 2008 par-devant par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008063701/208/14.

(080071146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

C.T.A.M., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 avril 2008, acte n° 187 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008063702/208/14.

(080071136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Sanlorenzo Adria East SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.470.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 avril 2008, acte n° 188 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008063727/208/14.

(080071094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

T. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008063726/242/12.

(080071495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Energy Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 107.102.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008063728/5770/12.

(080071442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Springwind S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.610.

Les comptes annuels pour la période du 20 juin 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063750/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02902. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Celanese International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 118.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008063761/4726/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02754. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Springwind II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.753.

Les comptes annuels pour la période du 20 juin 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063765/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02905. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Global Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.611.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 9 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063760/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03371. - Reçu 104,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

International Masters Publishers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.373.

Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 18 avril 2008 de la société International Masters Publishers S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 18 avril 2008:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

2. Démission du Gérant B suivant en date du 18 avril 2008:

Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Masters Publishers Nihon S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008063762/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Springwind Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 129.568.

Les comptes annuels pour la période du 20 juin 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063766/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02907. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Lusol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.470.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 avril 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Salvatore DESIDERIO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Salvatore DESIDERIO en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de l'an 2010.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Monsieur Vincent THILL, Monsieur Olivier CONRARD et Monsieur Salvatore DESIDERIO en qualité d'Administrateurs de la société et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Andrea PRENCIPE, employé privé, au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Fabrizio PENSO, employé privé, au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société ALTER AUDIT Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg et décide de nommer Madame Francesca DOCCHIO, employée privée au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2449 Luxembourg avec effet au 2 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2008.

LUSOL S.A.

Salvatore DESIDERIO / Olivier CONRARD

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064037/43/55.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02777. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

V Concept Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.351.

L'an deux mille huit, le cinq mai

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz,

A comparu:

La société anonyme V CONCEPT HOLDING, S.A., ayant son siège social à 4, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz immatriculée sous le numéro B. 107.351 au RCSL, constituée le 14 avril 2005 par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidence à Sanem, publié au Mémorial C numéro 851 du septembre 2005, modifiée depuis;

Ici représentée par Monsieur Jean-Paul VIESLET, administrateur demeurant à B-4000 Liège, 8, rue de la Libération.

Dûment autorisé par décision du Conseil d'administration de société V CONCEPT LUX du 21 avril 2008.

Cette autorisation restera annexée à la minute du présent acte après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et la comparant pour être formalisée avec la minute.

Monsieur Jean-Paul VIESLET agit en qualité de mandataire special au nom et pour compte du Conseil d'administration du 21 avril 2008, ci-avant mentionné.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme V CONCEPT LUX, S.A., ayant son siège social à 4, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz, immatriculée sous le numéro B 107.351 au RCSL, a été constituée le 14 avril 2005 par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C, numéro 851 du 7 septembre 2005, et a été modifiée depuis;

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000.- €).

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital social souscrit pourra être porté jusqu'à cinq millions euros (5.000.000.-€) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale chacune. Le conseil d'administration a encore le droit de déterminer une prime d'émission, payable par action et en sus de la valeur nominale, et ceci dans les limites du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

Conformément à l'article 5 des statuts de la société émettrice ainsi qu'à l'article 32-2, alinéa 6 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration est autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

4) Lors de sa réunion du 21 avril 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social comme suit:

- à concurrence de cinquante mille euros (50.000.- €) par la création de mille (1000) actions sans valeur nominale.

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- €) à quatre-vingt-un mille euros (81.000.- €). par la création et l'émission de mille (1000) actions nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées comme suit:

	actions
Monsieur Jean-Paul VIESLET, pré-qualifié	254
Monsieur Jean-Claude GENON, B-4000 Liège, 50, rue du Puis	247
Monsieur Jean CHAUDOIR, B-4141 Louveigné, 42, rue des Montys,	148
Monsieur Marc VAN LAEKEN, B-4030 Grivegnée, 59, rue Billy	100
CRISTALUX SA, ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich, représentée par Monsieur Jean-Paul VIESLET, mandataire spécial	251
TOTAL	1000

La somme de cinquante mille euros (50.000.-€), a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

5) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à à quatre-vingt-un mille euros (81.000.- €) représenté par par mille cent (1100) actions sans valeur nominale.

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- €).

Signé: J-P. Vieslet, J-C. Genon, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 7 mai 2008 - WIL/2008/426. — Reçu deux cent cinquante euros = 250 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 mai 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008064110/2724/64.

(080071334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Garage Faber Ell Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 2A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 138.445.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) la société à responsabilité limitée GARAGE FABER SARL, (matr 1999 24 06 278) inscrite au registre de commerce sous le numéro B 97.487, avec siège social à L-9160 Ingeldorf, 10, route d'Ettelbruck,

représenté par son gérant, Monsieur Aloyse FABER, commerçant, demeurant à L-9147 Erpeldange, 20, beim Dreieck;

2) Monsieur Aloyse FABER, commerçant né le 19 avril 1967 à Ettelbruck, (matr: 1967 04 19 153) demeurant à L-9147 Erpeldange, 20, beim Dreieck,

lesquels comparants, représentés és-qualités, ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "GARAGE FABER ELL SARL"

Art. 2. Le siège social de la société est établi à ELL; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'un garage automobile avec achat et vente de véhicules, la réparation et le débosselage de voitures et de motos ainsi que la location de véhicules.

ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq (125.-E) euros chacune entièrement souscrite et libérée par les comparants prénommés de la manière suivante:

GARAGE FABER SARL	90 parts
Monsieur Aloyse FABER	10 parts
Total	100 parts

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cent euros (900. - €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-8530 Ell, 2A, rue Principale;
2. Est nommé gérant de la société, Monsieur Aloyse FABER, préqualifié;
3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant;
4. Ce mandat perdurera jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. FABER, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2008. DIE/2008/4006. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,5% EUR 62,50).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 mai 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008064115/4917/76.

(080071345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.475,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.598.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.595,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on January 31st, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.598, incorporated pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, enacted on December 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 155, dated January 21st, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at fifty-six thousand two hundred fifty Euro (€ 56,250.-) divided into two thousand two hundred fifty (2,250) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one hundred three thousand two hundred twenty-five Euro (€ 103,225.-) to raise it from its present amount of fifty-six thousand two hundred

fifty Euro (€ 56,250.-) to one hundred fifty-nine thousand four hundred seventy-five Euro (€ 159,475.-) by creation and issue of four thousand one hundred twenty-nine (4,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the four thousand one hundred twenty-nine (4,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of one hundred three thousand two hundred forty-two Euro (€ 103,242.-) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on January 31st, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of one hundred three thousand two hundred forty-two Euro (€ 103,242.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of seventeen Euro (€ 17.-) to the Company's legal reserve.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one hundred fifty-nine thousand four hundred seventy-five Euro (€ 159,475.-) represented by six thousand three hundred seventy-nine (6,379) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Venture Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.595,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 31 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Tishman Speyer French Venture VI S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.598, constituée suivant acte reçu par M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 en date du 21 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-six mille deux cent cinquante Euros (€ 56.250,-), divisé en deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 103.225,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille deux cent cinquante Euros (€ 56.250,-) à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 159.475,-) par la création et l'émission de quatre mille cent vingt-neuf (4.129) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux quatre mille cent vingt-neuf (4.129) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de cent trois mille deux cent quarante-deux Euros (€ 103.242,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 31 janvier

2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de cent trois mille deux cent quarante-deux Euros (€ 103.242,-) (le « Contrat »).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de dix-sept Euros (€ 17,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante-neuf mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 159.475,-) représenté par six mille trois cent soixante-dix-neuf (6.379) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7450. — Reçu cinq cent seize euros vingt et un cents à 0,5%: 516,21 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064117/202/112.

(080071355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Immobilière Pitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zone d'Activité Economique Régionale.

R.C.S. Luxembourg B 135.342.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de Cession de parts, reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück, en date du 24 avril 2008, enregistré à Diekirch le 29 avril 2008, relation DIE/2008/3862,

de la société à responsabilité limitée «IMMOBILIERE PITZ S.à r.l.», avec siège social à L-9809 Hosingen, Zone d'activité économique régionale, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.342,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 17.404 de l'année 2008,

la situation suivante:

1. Monsieur Jacques PITZ, né le 18 octobre 1969 à Ettelbruck (matr. 1969 10 18 132), commerçant, demeurant à L-9809 Hosingen, Zone d'activité économique, possède 55 parts sociales.

2. Monsieur Marc PITZ, né le 9 mai 1935 à Ettelbruck (matr. 1935 05 19 154), industriel e.r., demeurant à L- 9019 Warken, 45, rue de Burden possède 45 parts sociales.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 15 mai 2008.

Pierre PROBST

Notaire

Référence de publication: 2008064125/4917/23.

(080071342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

M.S.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

R.C.S. Luxembourg B 99.997.

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme M.S.G. S.A. dont le siège est établi à L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 99997.

La société a été constituée par acte authentique reçu par le notaire Camille MINES, alors notaire de résidence à Rédange en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial C Numéro 237 du 12 février 2002. Ses statuts ont été changés pour la dernière fois 14 décembre 2001 par acte passé par-devant Maître Camille MINES, alors notaire de résidence à Rédange/Attert et publiée au Mémorial C de l'année 2002 à la page 26011 en date du 8.2002 et la société a changé de nom suivant assemblée générale passée par-devant le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 2006, publiée au Mémorial C de l'année 2006 à la page 90447 en date du 7.10.2002.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Mario DAHMEN, indépendant, demeurant à B-4780 RECHT, Kaiserbaracke 4B. L'assemblée renonce à l'unanimité de désigner un secrétaire et des scrutateurs.

Les actionnaires déclarent d'abord ce qui suit et nous requièrent d'en dresser acte:

1) L'assemblée a été réunie avec l'ordre du jour suivant:

Changement de l'adresse de la société;

Tous les actionnaires, représentant l'intégralité des cinquante actions, sont présents ou représentés, de sorte que l'assemblée pourra valablement délibérer sans avoir à prouver que les convocations ont été expédiées suivant les règles légales et statutaires.

2) L'assemblée décide qu'elle est valablement constituée et aborde l'ordre du jour. Après discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide à l'unanimité de changer l'adresse de la société et d'adapter en conséquence l'alinéa 3 du premier article pour lui donner la teneur suivante:

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-9944 Beiler, 1, Hasselt.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société. Dont procès-verbal.

Fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite, les actionnaires comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DAHMEN, S. HOFFMANN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2008. DIE/2008/3808. — Reçu douze euros. EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 15 mai 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008064123/4917/44.

(080071338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

DM Dishcover Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize.

R.C.S. Luxembourg B 102.316.

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- La société MATHEA Sàrl, avec siège social à L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 juillet 2004, inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 101.589, ici représentée par ses deux gérants:

a) Monsieur Marc DE MAEYER, dirigeant d'entreprise, né à Tielt (Belgique), le 6 février 1954, demeurant à B-9120 Beveren, 13, Hoog-Kallostraat

b) Madame Dorothea MATTHYNSSENS, dirigeante d'entreprise, née à Beveren (Belgique), le 17 juillet 1958, demeurante B-9120 Beveren, 13, Hoog-Kallostraat..

Laquelle comparante a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée DM DISHCOVER Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1071 du 25 octobre 2004,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 102.316,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune,

- que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «DM DISHCOVER Sàrl» avec siège social à L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite la comparant, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter la décision prise sur l'ordre du jour:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société. Suite à cette décision, l'article 4 des statuts prend dès lors la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet».

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. De Maeyer, D. Matthynssens, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 avril 2008 - WIL/2008/388 - Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 mai 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008064111/2724/52.

(080071329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008064144/5770/12.

(080071839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Evest Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 6, rue de Consthum.
R.C.S. Luxembourg B 94.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 mai 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008064132/2724/13.

(080071327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Intermezzo Trade & Sales S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.137.

Software Engineering & Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.385.

Systec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 109.250.

Unique Edition S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.691.

A&G Europe Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 106.816.

Agri-Produkt, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 107.022.

M.T. Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 109.311.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugements du 17 octobre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré close les opérations de liquidation des sociétés:

1. INTERMEZZO TRADE & SALES S.A. établie et ayant eu son siège social à L-9748 Eselborn, 20, rue du Village, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B93137, pour absence d'actif;
2. SOFTWARE ENGINEERING & SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., établie et ayant eu son siège social à L-9265 Diekirch, 2, rue du Palais, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B108385, pour insuffisance d'actif;
3. SYSTEC S.à r.l., établie et ayant eu son siège social à L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B109250, pour absence d'actif;
4. UNIQUE EDITION S.A., établie et ayant eu son siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B106691, pour absence d'actif;
5. A&G EUROPE INVEST S.à r.l., établie et ayant eu son siège social à L-8826 Perlé, 3, rue de l'Eglise, inscrite au RC sous le numéro B106816, pour insuffisance d'actif;
6. AGRI-PRODUKT S.à r.l., établie et ayant eu son siège social à L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn, inscrite au RC sous le numéro B107022, pour insuffisance d'actif;

Par jugement du 31 octobre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de Diekirch, siégeant en matière commerciale, a déclaré close les opérations de liquidation de la société:

7. M.T. TRANS S.à r.l., établie et ayant eu son siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, inscrite au RC de Diekirch sous le numéro B109311, pour absence d'actif;

Les mêmes jugements ont déchargé le liquidateur Maître François GENGLER, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Référence de publication: 2008064141/2985/41.

Enregistré à Diekirch, le 24 avril 2008, réf. DSO-CP00156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Concept & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8612 Pratz, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 123.599.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16.05.2008.

Fiduciaire Interrégionale s.a.

14, Hauptstrooss, L-8720 Rippweiler

FIDUCIAIRE COMPTABLE

Signatures

Référence de publication: 2008064137/823/16.

Enregistré à Diekirch, le 13 mai 2008, réf. DSO-CQ00086. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tishman Speyer French Core I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.475,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.946.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 134.950,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 6th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core I S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.946 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 257 dated January 31st, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) divided into two thousand one hundred and thirty (2,130) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) to raise it from its present amount of fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) to three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-) by creation and issue of twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) by contribution in kind in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on February 6th, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356.475.-) represented by fourteen thousand two hundred and fifty-nine (14,259) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand Euro (€ 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 134.950,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer French Core I S.à r.l.», ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.946 (la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 257 du 31 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-), divisé en deux mille cent trente (2.130) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-) à trois cent cinquante six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-), par la création et l'émission de douze mille cent vingt-neuf (12.129) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux douze mille cent vingt-neuf (12.129) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) par apport en nature d'un montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 6 février 2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-neuf (14.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro (€ 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7454. — Reçu mille cinq cent seize euros treize cents à 0,5%: 1.516,13 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064129/202/110.

(080071350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tishman Speyer French Core III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.475,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.080.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 134.950,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 6th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core III S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 135.080 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 19th, 2007, and under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) divided into two thousand one hundred and thirty (2,130) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) to raise it from its present amount of fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) to three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-) by creation and issue of twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) by contribution in kind in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on February 6th, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-) represented by fourteen thousand two hundred and fifty-nine (14,259) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand one hundred Euro (€ 4,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 134.950,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer French Core III S.à r.l.», ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.080 (la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 décembre 2007, et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-), divisé en deux mille cent trente (2.130) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-) à trois cent cinquante six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-), par la création et l'émission de douze mille cent vingt-neuf (12.129) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux douze mille cent vingt-neuf (12.129) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) par apport en nature d'un montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 6 février 2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-neuf (14.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cent Euros (€ 4.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7456. — Reçu mille cinq cent seize euros treize cents à 0,5%: 1.516,13 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064138/202/109.

(080071337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

DSA Consulting s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5821 Howald, 8A, rue de l'Ermitage.

R.C.S. Luxembourg B 85.789.

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur André DUCHARME, informaticien, demeurant à L-5821 Howald, 8A, rue de l'Ermitage.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée DSA CONSULTING, S.à r.l. avec siège social à L-6933 Mensdorf, 21, rue de Roodt-Sur-Syre, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 85.789, constituée suivant acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 746 du 16 mai 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 15 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 799 du 21 avril 2006.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-6933 Mensdorf, 21, rue de Roodt-Sur-Syre à L-5821 Howald, 8A, rue de l'Ermitage.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cents euros (600.-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Ducharme, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2008, LAC / 2008 / 7788. — Reçu douze euros 12€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064156/202/35.

(080071269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 960.525,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.950.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 130.391,

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 6th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.950 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 18th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 250 dated January 30th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at one hundred sixty-one thousand four hundred seventy-five Euro (€ 161,475.-) divided into six thousand four hundred fifty-nine (6,459) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of seven hundred ninety-nine thousand and fifty Euro (€ 799,050.-) to raise it from its present amount of one hundred sixty-one thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 161,475.-) to nine hundred sixty thousand five hundred and twenty-five Euro (€ 960,525.-) by creation and issue of thirty-one thousand nine hundred and sixty-two (31,962) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the thirty-one thousand nine hundred and sixty-two (31,962) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of seven hundred ninety-nine thousand and fifty Euro (€ 799,050.-) by contribution in kind in the amount of seven hundred ninety-nine thousand and fifty-eight Euro (€ 799,058.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on February 6th, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of seven hundred ninety-nine thousand and fifty eight Euro (€ 799,058.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of eight Euro (€ 8.-) to the Company's legal reserve.

VI. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at nine hundred sixty thousand five hundred and twenty-five Euro (€ 960,525.-) represented by thirty-eight thousand four hundred and twenty-one (38,421) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately eight thousand Euro (EUR 8,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 130.391,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.950 (la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 30 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante et un mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 161.475,-), divisé en six mille quatre cent cinquante-neuf (6.459) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent quatre vingt dix neuf mille cinquante Euros (€ 799.050,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante et un mille quatre cent soixante quinze Euros (€ 161.475,-) à neuf cent soixante mille cinq cent vingt cinq Euros (€ 960.525,-), par la création et l'émission de trente et un mille neuf cent soixante deux (31.962) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux trente et un mille neuf cent soixante deux (31.962) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de sept cent quatre vingt dix neuf mille cinquante Euros (€ 799.050,-) par apport en nature d'un montant de sept cent quatre vingt dix neuf mille cinquante huit Euros (€ 799.058,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 6 février 2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de sept cent quatre vingt dix neuf mille cinquante huit Euros (€ 799.058,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de huit Euros (€ 8,-) à la réserve légale de la Société.

VI. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf cent soixante mille cinq cent vingt cinq Euros (€ 960.525,-) représenté par trente huit mille quatre cent vingt et une (38.421) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille Euros (EUR 8.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7453. — Reçu trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros vingt-neuf cents à 0,5%: 3995,29 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064122/202/115.

(080071352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

DM Dishcover Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Monseigneur Fallize.

R.C.S. Luxembourg B 102.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 mai 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2008064130/2724/13.

(080071333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CIR Investment Affiliate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.942.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of February.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting on behalf of her absent colleague Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, who will remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mrs Elisa Mazzucato, residing professionally in Luxembourg, acting as the special proxy of the board of directors of the company limited by shares CIR Investment Affiliate S.A., having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register section B number 192.942, incorporated by deed of the undersigned notary on June 26, 2007, published in the Memorial C number 1870 dated September 3, 2007 and amended by deed of the undersigned notary on August 3, 2007 published in the Memorial C number 2503 dated November 5, 2007, by virtue of resolutions of the Company's board of directors taken on December 10, 2007 (the "Company").

The minutes of the said board directors meeting, initialed *ne varietur* by the appearing person, acting in her hereabove stated capacities and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in her hereabove stated capacities, has requested the undersigned notary to enact the following:

1. That the Company' subscribed capital is set at two hundred and forty-nine thousand five hundred and thirty Euros (EUR 249,530) represented by:

- two hundred and thirty-eight thousand four hundred and fourteen (238,414) Class A Shares (actions);
- eleven thousand one hundred and sixteen (11,116) Class B Shares (actions)".

2. That pursuant to article 7 paragraph 3, the Company has an authorised capital set at one million Euros (EUR 1,000,000) to be divided into one million (1,000,000) Shares with a par value of one Euro (EUR 1) per share.

3. That by resolution of the meeting of the board of directors dated December 10, 2007, the board has decided to realise a first capital increase of an amount of twenty-six thousand seven hundred and ninety-six Euros (EUR 26,796)

in order to raise the Company's current share capital from two hundred and forty-nine thousand five hundred and thirty Euros (EUR 249,530) to two hundred and seventy-six thousand three hundred and twenty-six Euros (EUR 276,326) by the issue of twenty-six thousand seven hundred and ninety-six (26,796) new A shares of a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, vested with the same rights and obligations as the existing A shares, and

has decided to accept the subscription of the new A shares by:

- CIR INTERNATIONAL S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 15.381, which has subscribed the twenty-six thousand seven hundred and ninety-six (26,796) new A shares, by contribution in cash of an amount of twenty-six thousand seven hundred and ninety-six Euros (EUR 26,796).

4. That the implementation of the capital increase has been justified to the undersigned notary by the majority shareholder's declaration of subscription, the minority shareholder's attestation of non-objection and by a bank statement.

5. That further to the said increase, the Company's subscribed capital amounts to two hundred and seventy-six thousand three hundred and twenty-six Euros (EUR 276,326) so that the first paragraph of article 7 of the statutes shall be read as follows:

"7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at two hundred and seventy-six thousand three hundred and twenty-six Euros (EUR 276,326) represented by:

- two hundred and sixty-five thousand two hundred and ten (265,210) Class A Shares (actions);
- eleven thousand one hundred and sixteen (11,116) Class B Shares (actions)".

Declaration - Expenses

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the increase of capital conditions requested by Article 26 of the said law have been observed.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the capital increase are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Elisa Mazzucato, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "CIR Investment Affiliate S.A." avec siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 129.942, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1870 du 3 septembre 2007, et modifié par acte du notaire instrumentant en date du 3 août 2007 au Mémorial C numéro 2503 du 5 novembre 2007 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 10 décembre 2007.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante, es-qualités qu'elle agit et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent quarante-neuf mille cinq cent trente euros (EUR 249.530,-) représenté par:

- deux cent trente-huit mille quatre cent quatorze (238.414) Actions de catégorie A,
- onze mille cent seize (11.116) Actions de catégorie B.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 7 des statuts, la Société a un capital autorisé s'élevant à un montant d' un million d' euros (EUR 1.000.000), divisé en un million (1.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) par action».

3.- Que dans sa réunion du 10 décembre 2007, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une première augmentation jusqu'à concurrence de EUR 26.796 (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-seize euros),

pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-neuf mille cinq cent trente euros (EUR 249.530,-) à deux cent soixante-seize mille trois cent vingt-six euros (EUR 276.326,-) par la création de 26.796 (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-seize) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de catégorie A anciennes, et

a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions A par:

- CIR International S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 15.381, laquelle a souscrit aux 26.796 (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-seize) actions nouvelles de catégorie A, moyennant une contribution en espèces de EUR 26.796 (vingt-six mille sept cent quatre-vingt-seize euros).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription de l'actionnaire majoritaire, d'une déclaration de non objection de l'actionnaire minoritaire et par un certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux cent soixante-seize mille trois cent vingt-six euros (EUR 276.326,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 7 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

7.1 Capital social souscrit et libéré. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux cent soixante-seize mille trois cent vingt-six euros (EUR 276.326,-) représenté par:

- deux cent soixante-cinq mille deux cent dix (265.210) Actions de catégorie A,
- onze mille cent seize (11.116) Actions de catégorie B.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, es-qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mazzucato, Karine Reuter.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 février 2008, LAC / 2008 / 8946. — Reçu à 0,5%: cent trente-trois euros quatre-vingt-dix-huit euros (133,98 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064152/202/122.

(080071306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tishman Speyer French Core V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.475,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.949.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 134.950, here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 6th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core V S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.949 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 250 dated January 30th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) divided into two thousand one hundred and thirty (2,130) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) to raise it from its present amount of fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) to three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-)

by creation and issue of twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) by contribution in kind in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on February 6th, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-) represented by fourteen thousand two hundred and fifty-nine (14,259) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand one hundred Euro (€ 4,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le huit février

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 134.950,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer French Core V S.à r.l.», ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.949 (la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 30 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-), divisé en deux mille cent trente (2.130) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-) à trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-), par la création et l'émission de douze mille cent vingt-neuf (12.129) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux douze mille cent vingt-neuf (12.129) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) par apport en nature pour un montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 6 février 2008, en vertu duquel la Société a reconnu

être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-neuf (14.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cent Euros (€ 4.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC / 2008 / 7458. — Reçu mille cinq cent seize euros treize cents à 0,5%: 1.516,13 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064143/202/110.

(080071318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Rial Station Huldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 4, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.759.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2008

Il a été décidé à l'unanimité des voix:

de transférer, avec effet au 28 mars 2008, le siège social de L-9964 Huldange, Duarrefstrooss, 109 à L-9964 Huldange, Stawelerstrooss, 4.

Pour dépôt aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 mai 2008.

Pour RIAL STATION HULDANGE S.à r.l., Société à responsabilité limitée

FIDUNORD S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2008064135/667/18.

Enregistré à Diekirch, le 13 mai 2008, réf. DSO-CQ00083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.573.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51706 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008064139/211/11.

(080071918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Tishman Speyer French Core II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.475,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.947.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 134.950,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 6th 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core II S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.947 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 250 dated January 30th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) divided into two thousand one hundred and thirty (2,130) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) to raise it from its present amount of fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) to three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-) by creation and issue of twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) by contribution in kind in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on February 6th, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"Art 6. The share capital is fixed at three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy five Euro (€ 356,475.-) represented by fourteen thousand two hundred and fifty-nine (14,259) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand Euro (€ 4,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 134.950,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer French Core II S.à r.l.», ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.947 (la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 30 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-), divisé en deux mille cent trente (2.130) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-) à trois cent cinquante six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-), par la création et l'émission de douze mille cent vingt-neuf (12.129) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux douze mille cent vingt-neuf (12.129) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) par apport en nature d'un montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 6 février 2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-neuf (14.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros (€ 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7455. — Reçu mille cinq cent seize euros treize cents à 0,5%: 1.516,13 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064134/202/110.

(080071346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tishman Speyer French Core IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.475,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.948.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 134.950,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 6, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core IV S.à r.l", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 134.948 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 252 dated January 31st, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) divided into two thousand one hundred and thirty (2,130) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) to raise it from its present amount of fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) to three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-) by creation and issue of twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) by contribution in kind in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on February 6th, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-) represented by fourteen thousand two hundred and fifty-nine (14,259) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand one hundred Euro (€ 4,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit février.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 134.950,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer French Core IV S.à r.l.», ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.948 (la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 252 du 31 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-), divisé en deux mille cent trente (2.130) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-) à trois cent cinquante six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-), par la création et l'émission de douze mille cent vingt-neuf (12.129) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux douze mille cent vingt-neuf (12.129) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) par apport en nature d'un montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 6 février 2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-neuf (14.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cent Euros (€4.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC/2008/7457. — Reçu mille cinq cent seize euros treize cents à 0,5%: 1.516,13 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064140/202/110.

(080071328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Tishman Speyer French Core VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 356.475,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.079.

In the year two thousand and eight, on the eighth of February
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appears:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the Luxembourg law, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, under number 134.950, here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 6th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core VI S.à r.l.", having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 135.079 (the "Company"), incorporated by a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 296 dated February 5th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) divided into two thousand one hundred and thirty (2,130) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) to raise it from its present amount of fifty-three thousand two hundred and fifty Euro (€ 53,250.-) to three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-) by creation and issue of twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

IV. The sole shareholder resolves to subscribe for the twelve thousand one hundred and twenty-nine (12,129) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and to fully pay them up in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) by contribution in kind in the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the sole shareholder towards the Company by virtue of an interest free note agreement executed on February 6th, 2008, by virtue of which the Company issued to the sole shareholder an interest-free note for the amount of three hundred three thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 303,225.-) (the "Note").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Note.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred fifty-six thousand four hundred and seventy-five Euro (€ 356,475.-) represented by fourteen thousand two hundred and fifty-nine (14,259) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand one hundred Euro (€ 4,100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit, le huit février

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Tishman Speyer French Core Holdings (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 134.950,

ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 6 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer French Core VI S.à r.l.», ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.079 (la «Société»), constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 296 du 5 février 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-), divisé en deux mille cent trente (2.130) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois mille deux cent cinquante Euros (€ 53.250,-) à trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-), par la création et l'émission de douze mille cent vingt-neuf (12.129) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide de souscrire aux douze mille cent vingt-neuf (12.129) nouvelles parts sociales de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune et de les libérer intégralement en valeur nominale au montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) par apport en nature d'un montant de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'associé unique à l'encontre de la Société en vertu d'un contrat de reconnaissance de dette signé le 6 février 2008, en vertu duquel la Société a reconnu être débitrice d'une dette envers l'associé unique pour un montant total de trois cent trois mille deux cent vingt-cinq Euros (€ 303.225,-) (le «Contrat»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euros (€ 356.475,-) représenté par quatorze mille deux cent cinquante-neuf (14.259) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille cent Euros (€ 4.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Toutain, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 février 2008, LAC / 2008 / 7459. — Reçu mille cinq cent seize euros treize cents à 0,5%: 1.516,13 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064149/202/110.

(080071311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Sofinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.656.

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOFINTER S.A.», ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 66.656, constituée sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. (SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE), suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 décembre 1998, numéro 918,

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 27 mars 2007, numéro 466.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul SUNNEN, Consultant PME, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Alex KAISER, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2.- Modification de l'article 2 (alinéa 1^{er}) des statuts.

« **Art. 2. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

3.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts comme suit:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de HUIT CENTS Euros (800,- €).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sunnen, Kaiser, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 février 2008, LAC / 2008 / 8138. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008064154/202/60.

(080071280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.591.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON WEGHELL IV S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 124.591, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 2nd, 2007, published in the Mémorial C N ° 743, dated April 28th, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 and 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on February 2nd, 2007 has ended on December 31st, 2007.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monats April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON WEGHELL IV S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 124.591 gemäss notarieller Urkunde vom Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, zur Zeit abwesend, aufgenommen am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 743 vom 28. April 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilinhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.“

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

Das Geschäftsjahr, welches am 2. Februar 2007 begann, hat am 31. Dezember 2007 aufgehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikels 20 und 21 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.“

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 avril 2008, LAC/2008/17935. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064209/211/105.

(080071427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell VI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.584.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON WEGHELL VI S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 124.584, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 2nd, 2007, published in the Mémorial C N ° 723, dated April 26th, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 and 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on February 2nd, 2007 has ended on December 31st, 2007.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monats April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON WEGHELL VI S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 124.584 gemäss notarieller Urkunde vom Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung von Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, zur Zeit abwesend, aufgenommen am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 723 vom 26. April 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.“

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

Das Geschäftsjahr, welches am 2. Februar 2007 begann, hat am 31. Dezember 2007 aufgehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikels 20 und 21 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.“

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 avril 2008, LAC/2008/17937. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064198/211/105.

(080071147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell XII S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.581.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON WEGHELL XII S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 124.581, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 2nd, 2007, published in the Mémorial C N ° 735, dated April 27th, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 and 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on February 2nd, 2007 has ended on December 31st, 2007.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monates April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON WEGHELL XII S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 124.581 gemäss notarieller Urkunde vom Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg, aufgenommen am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 735 vom 27. April 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.“

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

Das Geschäftsjahr, welches am 2. Februar 2007 begann, hat am 31. Dezember 2007 aufgehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikels 20 und 21 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.“

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 avril 2008, LAC/2008/17942. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064197/211/103.

(080071150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell XI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.580.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "PATRON WEGHELL XI S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Luxembourg register of commerce and companies RCS B 124.580, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 2nd, 2007, published in the Mémorial C N ° 720, dated April 26th, 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That attendance list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of the current fiscal year, which shall start on the 1st January and shall end on the 31st December of the same year.

2.- Amendment of the Articles 20 and 21 which shall read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amendment of the current fiscal year, which shall now start on the 1st January of each year and shall end on the 31st December of the same year.

The financial year started on February 2nd, 2007 has ended on December 31st, 2007.

In consequence Articles 20 and 21 of the Articles of Incorporation shall be read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year start on the first of January and end the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of management prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten des Monates April.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Wird die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PATRON WEGHELL XI S.à r.l.", mit Sitz in L-1116 Luxemburg, 6, rue Adolphe, registriert im Handelsregister in Luxemburg unter der Nummer RCS B 124.580 gemäss notarieller Urkunde vom Notarin Martine Schaeffer, mit dem Amtssitz in Remich, Großherzogtum Luxemburg, aufgenommen am 2. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 720 vom 26. April 2007, abgehalten.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Régis Galiotto, Jurist, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin und die Versammlung wählt zum Stimmzählerin Frau Flora Gibert, Juristin, geschäftsansässig in Luxemburg.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Anteilhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

II) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Anteilhaber, rechtmäßig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1.- Änderung des Geschäftsjahres, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

2.- Änderung des Artikels 20 und 21, wie folgt:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

3.- Verschiedenes.

Nach Beschluß der Tagesordnung faßt die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluß:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Geschäftsjahr der Gesellschaft abzuändern, welches am ersten Januar des Jahres anfängt und am einunddreissigsten Dezember des selben Jahres aufhält.

Das Geschäftsjahr, welches am 2. Februar 2007 begann, hat am 31. Dezember 2007 aufgehört.

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikels 20 und 21 der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 20.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jedes Jahres.

Art. 21. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der alleinige Geschäftsführer oder die Geschäftsführung stellen das Inventar, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, gibt hiermit zu Protokoll, dass auf Anfrage der obengenannten erschienenen Personen, die hier vorliegende Ausfertigung in Englisch ausgedrückt ist, welcher eine deutsche Übersetzung beiliegt. Auf Anfrage derselben erschienenen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird der englische Text massgebend sein.

WORÜBER URKUNDE

Hierauf wurde die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg aufgesetzt an dem Tag wie anfangs in diesem Dokument eingetragen.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen wurde, die dem Notar bekannt sind durch ihre Namen, Vornamen, zivilen Status und ihrer Herkunft, haben diese Personen zusammen mit uns, Notar, die hier vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 avril 2008, LAC/2008/17941. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008064196/211/103.

(080071156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**Euro Asiabiotech, Société à responsabilité limitée,
(anc. LABOZ S.à.r.l.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.576.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit panaméen "ALBINA PARTNERS INC.", avec siège social à Panama, East 54th Street, Mossfon Building, 2nd floor, (République du Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantil, sous le numéro 1204480,

ici représentée par Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, en vertu d'un pouvoir de représentation lui délivré; une copie dudit pouvoir, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentais d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "LABOZ S.à.r.l."(ci-après la "Société"), avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Artisanale Zare-Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 76.576, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 793 du 30 octobre 2000, et qu'elle a pris par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation, l'exportation de produits alimentaires, compléments alimentaires, produits cosmétiques, produits et matériels de remise en forme, l'achat, la vente, la distribution, la commercialisation sous toutes ses formes de ces différents produits, même par voie de représentation.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le dépôt, l'exploitation et la gestion administrative de marques, modèles, brevets, invention, concept, détention de noms de domaine.

De plus la société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en "EURO ASIABIOTECH" et de modifier en conséquence à l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La société prend la dénomination de "EURO ASIABIOTECH"."

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de Ehlerange à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. (première phrase).** Le siège de la société est établi à Windhof, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Quatrième résolution

L'associée unique décide:

- de supprimer la valeur nominale des 500 parts sociales représentatives du capital social;
 - de convertir le capital social de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR, au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR;
 - d'augmenter le capital social à concurrence de 105,32 EUR, pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 EUR à 12.500,- EUR, sans création de parts sociales nouvelles; le montant de 105,32 EUR étant versée en numéraire par l'associée unique, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément;
 - de remplacer les 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune; et
 - de modifier l'article 6 des statuts comme suit:
- " **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, intégralement libérées."

Cinquième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Olivier Emmanuel BIC de sa fonction de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'associée unique nomme Monsieur Jean-Louis, Joseph KLEIN, administrateur de sociétés, né à F-67500 Haguenau, (France), le 8 mai 1946, demeurant à F-67200, Strasbourg, 12, rue de Wangenbourg, comme nouveau gérant, pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la Société, et l'associée unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COMPARETTO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 mai 2008. Relation GRE/2008/1935. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064212/231/87.

(080071549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

CAL Conseil, Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

Les statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 avril 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008064210/219/14.

(080072128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Falcon Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.384.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008064190/242/13.

(080071984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

PHARE, Pharmaceutical Enterprises, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 48.294.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008064191/242/12.

(080071962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

RP Residential Assembly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.036.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 13. Mai 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Für Maître Jean SECKLER

Notar

Auf Grund von Beauftragung, Monique GOERES

Référence de publication: 2008064193/231/15.

(080072246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Abingworth Bioventures II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 55.280.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008064228/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03417. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

KBAU Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008064189/242/13.

(080072001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

GPI Invest, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008064187/242/12.

(080072015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

com'sept patrimonial, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.786.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008064203/220/12.

(080072086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Transcontinental Consultants, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 15.339.

Dépôt de mention rectificative

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce dépôt rectificatif remplace le dépôt du 18 mars 2008, réf. L080042174.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Pour compte de Transcontinental Consultants Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008064227/752/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03002. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Invesco Aberdeen Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008064222/242/12.

(080071908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Luxembourg Financial Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.323.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008064221/5770/12.

(080072217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Patron Weghell I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.582.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51704 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008064223/211/11.

(080071879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Consulting For Hairdresser S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.429.

Im Jahre zweitausendacht, den achten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

IST ERSCHIENEN:

Frau Astrid MUSTI geborene BELLMANN, Regierungsangestellte, wohnhaft in D-54441 Kirf, Kimmstrasse 16, hier vertreten durch Herrn Helge STOFFELS, Steuerfachangestellter, wohnhaft in D-54343 Föhren, Müllenburg 35, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 6. Mai 2008,

welche Vollmacht, von dem Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CONSULTING FOR HAIRDRESSER S.à r.l." ist, mit Sitz in L-6778 Grevenmacher, 1, Schaffmill, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 109.429 (NIN 2005 2418 144).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1298 vom 30. November 2005.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Frau Astrid MUSTI, vorgenannt.

Die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, hat den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Wasserbillig zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. STOFFELS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2008. Relation: ECH/2008/627. — Reçu douze euros € 12,00.

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 9. Mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008064245/201/41.

(080071691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Astro Mega Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.654.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064244/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Fliesen & Verputz Funk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 132.756.

Im Jahre zweitausendacht, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Daniel FUNK, Fliesenlegermeister, wohnhaft in D-66693 Mettlach, Lilienweg 10.

Welcher Kompartment erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "FLIESEN & VERPUTZ FUNK S.à r.l." ist, mit Sitz in L-5532 Remich, 9, rue Enz, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 132.756 (NIN 2007 2452 535).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2657 vom 20. November 2007.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125,-), alle zugeteilt Herrn Daniel FUNK, vorgenannt.

Alsdann hat der Kompartment den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Remich nach Roedt zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Roedt.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. FUNK, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2008. Relation: ECH/2008/619. - Reçu douze euros (€ 12,00).

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 09. Mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008064243/201/36.

(080071689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Véihandel Wolter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig,

R.C.S. Luxembourg B 100.868.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064246/1420/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

DEMAGIL Menuiserie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 16, Z.I. Riesenhof.

R.C.S. Luxembourg B 48.877.

L'an deux mille huit, le seize avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

- 1) Madame Elisabeth DEMARTEAU, employée de l'Etat
- 2) Monsieur Philippe GILLARD, menuisier-ébéniste-charpentier
demeurant ensemble à B-4990 Lierneux, Baneux maison 4A,

qui sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "DEMAGIL MENUISERIE s.à r.l.", avec siège social à L-8805 Rambrouch, 9, rue de Roodt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 48 877 - matricule 19942408 - 504,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, le 6 octobre 1994, acte publié au Mémorial C numéro 6 du 5 janvier 1995,

dont le siège social a été transféré suivant décision des associés du 25 juillet 1997, publiée au Mémorial C numéro 592 du 29 octobre 1997,

statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 755 du 22 juillet 2004,

au capital social de douze mille cinq cents (12.500.-) euros divisé en cinq cents parts sociales (500).

La répartition des parts sociales de la société "DEMAGIL MENUISERIE s.à r.l." est la suivante:

Madame Elisabeth DEMARTEAU, préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
Monsieur Philippe GILLARD, préqualifié, dix parts sociales	10
Total: cinq cents parts sociales	500

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises par les associés en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués.

65952

1^{ère} résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société à l'adresse suivante: L-8821 Koetschette Z.I. Riesenhof 16,

2^{ième} résolution

L'associée, Madame Elisabeth DEMARTEAU, préqualifiée, déclare par les présentes transporter et céder sous les garanties ordinaires de fait et de droit, quatre cent quatre-vingt (480) parts sociales de la société dont s'agit à l'associé Monsieur Philippe GILLARD, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de douze mille (12.000.-) euros, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont titre et bonne et valable quittance.

L'assemblée constate que:

- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour,
- Le cessionnaire participe aux bénéfices relatifs aux part sociales cédées à partir de ce jour.
- Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Les comparants renoncent aux formalités de notification de la présente cession de parts à la société comme prévu à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 du fait que tous les associés et gérants sont présents à la présente assemblée.

Après la présente cession de parts les parts sociales sont répartis comme suit:

Monsieur Philippe GILLARD, préqualifié, quatre cent quatre-vingt-dix parts sociales	490
Madame Elisabeth DEMARTEAU, préqualifiée, dix parts sociales	<u>10</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

3^{ième} résolution

Les associés décident d'élargir l'objet social des activités suivantes:

- réalisation d'audits énergétiques par thermographie de bâtiments publics et privés
- l'isolation de bâtiments
- tourisme équestre.

4^{ième} résolution

Suite à ces résolutions, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 2.- pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un atelier de menuiserie-ébénisterie-charpenterie,
- le commerce de meubles et d'articles de la branche,
- le commerce et le montage de cuisines incorporées avec appareillages,
- l'exploitation d'une menuiserie de pompes funèbres,
- la réalisation d'audits énergétiques par thermographie de bâtiments publics et privés,
- l'isolation de bâtiments,
- le tourisme équestre.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Demarteau, Gillard, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 22 avril 2008, Relation: RED/2008/488. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mai 2008.

LEONIE GRETHEN.

Référence de publication: 2008064250/240/76.

(080072118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.